

ans et demi ferme r un tyran domestique

OF deux mois de prison s deux mois venant d'un sursis : le Tribunal de l'entièrement suivi, conclusions du procureur Moschini contre l'attitude de 42 ans à ce n'altraitements systématiquement commis durant 5 ans épouse nord-africain «Liberté» du 7 avril. lé à celle-ci 10000 fr. aral.

ont reconnu P couples conjugaux multiples de fait et de léonelles répétées, de et de menaces et de int en tout genre. tout d'une tentative on à lésions corporelles particulièrement mari abusif, furieux femme lui échapper, payé de payer deux de main (200 fr., ce is le Pérou quand in qu'ils lui cassent et les pieds. Histoire

que la malheureuse aille à l'hôpital, ce qui lui permettait de reprendre la main sur leur enfant commun.

Effaré, un des mercenaires avait tout balancé à l'épouse qui, depuis, vit dans la terreur, et craint à chaque instant d'être agressée sans aucune raison par n'importe quel inconnu que son déplorable ex-époux aurait payé pour ça. L'accusé, qui tout au long de la procédure avait nié tout délit et toute violence a finalement admis à l'audience la tentative d'engagement des hommes de main. «Mais seulement pour faire peur». Il comptait que cette tentative, difficile à nier devant les témoignages, n'était pas punissable puisqu'elle avait échoué.

Son avocat, Nicolas Charrière, qui avait plaidé l'acquittement complet de son client, mis en cause surtout par des témoignages indirects, a d'ores et déjà annoncé un recours. I

EN BREF

DE œufs pour la tion des femmes

en chocolat, teints, décorés ou sous forme de Zonta Club International de Fribourg vendus et comme chaque année depuis plus de 10 ans, des œufs en faveur de son fonds pour la formation des femmes dans le besoin. Le club service, d'une quarantaine de femmes cadres ou anciennes, qui soutient de nombreuses associations locales, tiendra vendredi et samedi des Fribourg et à Marly. SSC

sa, ve 15 avril de 10 à 17 h. Fribourg Centre, ve et samedi (16 h sa). Marché de la Grand-Rue à Fribourg, sa de 8 à 12 h.

IRD PIÉGÉ SUR FACEBOOK ANT LE JUGE DE POLICE

publication dans «La Liberté» du 12 avril des d'un motard, prétendant «flashé» en vitesse du côté de Matran alors qu'il affirmait être à Stivriez à la même heure, celui-ci indique l'opposition à l'ordonnance pénale qui lui a été infligée. De ce fait, celle-ci n'aurait pas dû être diffusée dans le registre public. La condamnation du motard à une amende avec sursis et une amende ferme est infligée, et le dossier transmis au juge de police. L'accusé annonce qu'il va faire citer devant le juge plusieurs témoins attestant de la véracité de ses dires. AR

Conférence publique bilingue

**emi-prothèse: un demi-genou –
un bon genou?»
eilprothèse: ein halbes Knie –
ein gutes Knie?»**

Dr Henning Meyer
et
Dr Marco Scherer

spécialistes FMH en orthopédie

**Jeuudi 14 avril 2011
18h30 – 19h30**

Suivie d'un apéritif
au restaurant Le Carré

CLINIQUE GÉNÉRALE
Sis-Anne

Je Hans-Geller 6 - 1700 Fribourg - 026 350 01 11
www.cliniquegenerale.ch

«Nous connaissons un immense flou en matière de salaires»

ADMINISTRATION • La présidente des secrétaires et caissiers communaux fribourgeois souhaite donner plus de visibilité à la branche.

PROPOS RECUEILLIS PAR
AURÉLIE LEBREAU

Soif de reconnaissance et de visibilité. Voici deux des moteurs des secrétaires et caissiers communaux, qui tiendront leur assemblée cantonale des délégués demain soir à Ursy. Présidente depuis 2009 de l'Association des secrétaires et caissiers communaux du canton de Fribourg (ACSC), Anette Leuzinger, est la secrétaire communale de Broc. A ce poste depuis dix ans, cette cadre en administration communale vante «un boulot formidable et passionnant», mais met également le doigt sur un corps de professions administratives qui connaît quelques belles disparités, notamment au niveau des rémunérations.

Quelle est la fonction de l'ACSC?
Anette Leuzinger: Notre but est de représenter les intérêts des métiers de notre branche, qui sont les secrétaires et boursiers communaux ainsi que les collaborateurs administratifs. Nous sommes organisés de la manière suivante, les membres de l'ACSC sont les associations de districts, qui comportent les employés administratifs communaux, soit 65 membres dans la Broye, 46 en Glâne, 33 en Veveyse, 87 en Gruyère et pour la Sarine, les 36 communes cotisent, l'ensemble du personnel communal étant invité aux assemblées.

Tous les districts ne sont donc pas représentés au sein de l'ACSC?
Malheureusement pas. Les associations de la Singine et du Lac ne délèguent aucun membre au sein de l'association cantonale. Pour des raisons de stratégies différentes, m'ont expliqué des représentants de ces deux districts. Ils ont entre eux une collaboration très forte et ne ressentent pas le besoin de rejoindre l'ACSC. Quand j'ai repris la présidence, nous avons réalisé un sondage auprès de l'ensemble du personnel communal francophone et il ressortait que notre association était très importante à leurs yeux. J'ai donc décidé d'approcher les Alémaniques, mais ça n'a malheureusement rien donné à ce jour. C'est dommage, car cela aurait rendu notre association plus forte et plus représentative. Néanmoins, nous les tenons informés de façon régulière de nos différentes actions.

Justement, quel est votre champ d'action?
Nous avons des dossiers roulants. Par exemple nous prenons position sur les avant-projets et

les projets de loi soumis en consultation par l'Etat. Ces prises de position sont effectuées en fonction des intérêts de notre branche, et non de ceux politiques ou financiers – des communes. Notre démarche n'est justement pas politique. Nous ne disposons d'aucun relais dans le domaine au contraire de l'Association des communes fribourgeoises (ACF).

Agissez-vous comme syndicat?
Non. Nous n'en sommes pas un et nous ne voulons pas l'être. Mais nous voulons conseiller et renseigner notre personnel. Par exemple en matière de salaires, nous connaissons pour l'heure un immense flou. Pour régler leur personnel administratif, certaines communes se réfèrent au règlement type de l'ACF, qui est soit dit en passant un bon fil rouge, d'autres

appliquent un règlement communal sur le personnel s'ils en ont un, d'autres s'inspirent des dispositions légales de l'Etat, d'autres enfin élaborent des contrats de droit privé. Il n'y a en la matière aucune harmonisation. C'est l'autonomie des communes qui est maître. Nous savons qu'il y a de grandes disparités de traitement. Certaines personnes sont ainsi sous-payées par rapport à leurs compétences. D'où notre besoin de reconnaissance en terme de rémunération. Nous voulons faire savoir que notre travail d'appui et d'accompagnement des élus dans leurs tâches est excessivement important, voire indispensable.

Concrètement, que comptez-vous faire?
Ce sujet est tabou. Il est difficile à régler, autant de notre point

de vue que de celui des exécutifs. L'idée serait déjà de savoir qui gagne quoi afin d'avoir une base, qui permettrait à nos membres de pouvoir défendre leur cause.

Votre association est également active au niveau du perfectionnement professionnel...
Oui. Il existe une formation intercantonale de deux ans qui donne droit à un diplôme de cadre en administration communale. Actuellement, 84 Romands sont diplômés, dont 32 Fribourgeois. Notre volonté est désormais d'obtenir une reconnaissance fédérale. Raison pour laquelle l'Association des communes suisses a été abordée par la Commission de perfectionnement intercantonale gérant cette formation. Et nous avons bon espoir qu'un brevet se mette rapidement en place. I



Anette Leuzinger est la présidente de l'Association des secrétaires et caissiers communaux du canton de Fribourg. Encourager le perfectionnement et harmoniser les salaires de la branche, tels sont deux des grands chantiers qu'elle et son comité souhaitent entamer. VINCENT MURITH

VOTEL N'A PAS FAIT RIRE LES SECRÉTAIRES COMMUNAUX

Les secrétaires communaux ont peu goûté les nombreux bugs qui ont émaillé les récentes élections communales en raison de dysfonctionnements du logiciel informatique Votel, dont l'acquisition a coûté 750 000 fr. à l'Etat de Fribourg (c.L. 21, 22, 23, 31 mars et 5 avril). Présidente de l'ACSC, Anette Leuzinger revient sur cet épisode.

Les communes étaient-elles assez préparées à utiliser ce logiciel? Anette Leuzinger: Bien sûr! Le personnel communal était prêt pour sa grande majo-

rité. Depuis 2005 (ndlr, année d'acquisition de Votel), différents tests ont eu lieu avec des communes pilotes, mais jamais en grandeur nature. Puis à la fin de l'année dernière, les 140 communes qui ont souscrit à ce système ont participé à quelques tests de charge, qui n'ont jamais été concluants. Suite aux élections du 20 mars et aux problèmes que l'on connaît – heureusement d'ailleurs que nous avions mis des solutions de rechange en place! – nous sommes intervenus auprès de la Chancellerie d'Etat par courrier.

Qu'attendez maintenant de la Chancellerie? Qu'elle réponde à nos diverses questions. A savoir si des mesures correctrices vont être prises et si les communes en seront informées. Ce logiciel sera-t-il réutilisé pour les élections de cet automne et sera-t-il totalement fonctionnel? Et qu'en sera-t-il au-delà de 2011? En résumé, à l'ACSC, nous sommes vraiment déçus de la façon dont ces élections se sont déroulées et espérons vivement que ce programme absolument utile puisse être utilisé à l'avenir.

PROPOS RECUEILLIS PAR AL